

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
séance du 06/05/2010**

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 19 Date de la convocation : 27/04/2010 Date d'affichage : 27/04/2010
--

L'an deux mille dix le six mai à 21 heures,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M M.
LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET,
Delphine SERRA, Jacques LLORCA, Francis ANTUNES, Christophe SOUDE, Dominique
DELBRU, Robert SOULIE, Christophe ROGER, Jacques FROMENT, Stéphane BOUDET,
Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe CARY

ABSENTS : Nans GUILHOU Philippe DESPRA T Liliane BERNIOLLE (procuration)

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique DELBRU

Monsieur le Maire fait le compte rendu du dernier conseil municipal et une mise au point sur les taux d'imposition vis-à-vis de la personne qui a titré : Prayssac augmente l'impôt de 0.5 % alors qu'en réalité il y a une réduction de 3 % dû au transfert du dossier enfance et jeunesse à la Communauté de Communes. Certaines Communes n'ont pas tenu compte de ce transfert. Christophe Roger s'en étonne, car cela paraît logique, le citoyen n'ayant pas à payer deux fois ! Le Maire approuve dans ce sens et explique que l'on a diminué de 3 % les taux pour cette raison. Il y a eu une augmentation de 0.5 %, ce qui fait une diminution totale de 2.5 % et il regrette que cette explication ne soit jamais apparue dans la presse ! Cette mise au point fera l'objet d'un article dans la Presse à qui ? Prayssacois.

SUBVENTION Voir tableau ci-joint

Le Maire se réjouit que depuis la mise en place du dossier de gros progrès ont été réalisés pour ces demandes. Les président, trésorier et secrétaire d'association, ayant un mandat de conseillers municipaux, ne participeront pas au vote concernant leur association.

Plusieurs remarques ont été émises :

Christophe Soudé nous fait part du programme des deux jours pour l'anniversaire des 20 ans du PFFC.

Monsieur Lolmède nous signale le début des travaux du mur d'escalade le 14 juin 2010.

Christophe Roger fait une remarque sur l'amicale du personnel des Balcons du Lot qui demande une subvention.

Annie Toty explique la répartition des 5 700 € attribués au CLSH :

- 200 € pour les deux animations prévues,
- 5 300 € participation pour les éducateurs qui encadrent les enfants de l'école élémentaire pendant le temps péri-scolaire de 12h à 13h30 – cantine + activités chant, cirque, jeux sportifs, théâtre – ainsi que l'aide aux devoirs de 17h à 18h.

MODIFICATION DU PLU

1) Propriété de Monsieur Galtié : lors de la réalisation du PLU une réserve avait été mise sur sa propriété qui jouxte le cimetière pour un éventuel agrandissement de celui-ci.

Monsieur Galtié désirant vendre cette propriété, le géomètre a dessiné 3 lots :

- La ferme
- 2 parcelles de terrain.

Tous les protagonistes (propriétaire, vendeur, notaire) n'ont pas pris acte de cette réserve. Actuellement des acquéreurs seraient intéressés, mais pour que la vente puisse se faire, il est impératif que le Conseil Municipal lève la réserve pour le 1^{er} lot (la ferme) et le 2^{ème} lot le plus éloigné du cimetière, pour cela il faut une modification du PLU.

Jacques Froment fait remarquer que cette question aurait pu être soulevée en commission.

Vote : 1 abstention 18 pour

Quant au 2^{ème} terrain, il serait judicieux que la mairie l'achète pour l'agrandissement du cimetière, ce qui sera débattu ultérieurement.

2) Famille Deffreix : Une erreur au moment de la création du PLU les empêche de construire un garage sur leur terrain car il se situe en zone A. Demande à passer en zone N.

Christophe Roger fait remarquer qu'on aurait dû découper la commune par secteur pour vérifier si des erreurs comme celle-ci avaient été commises et ainsi éviter un surcoût à la Commune à chaque modification de PLU. Le Maire répond qu'une commission sera réunie ultérieurement pour essayer de régler le problème. Afin de rédiger ce PLU une trentaine de réunions sur une durée de deux ans ont été organisées et malgré le maillage très important qui a été effectué par la commission et notre service du personnel, il subsiste quelques oublis.

Vote : oui à l'unanimité.

3) Terrain du GAL rue Boris Vian : Un C.U a été demandé afin de vendre une parcelle de 1 000 m² (domaine public au domaine privé de la Commune).

4) Cession perpétuelle de propriété allant de la route départementale RD 67 et desservant les propriétés de Messieurs Lacam, Thomas, Bonner et Maury.

Vote : à l'unanimité

Une enquête publique sera faite ultérieurement mutualisant d'autres sujets en cours.

DROIT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs.

- **Un nouveau magasin CAFE MARS** demande une terrasse avec quelques tables, soit 2.5 places de parking. Droit de voirie : 110 € **Vote** : Oui à l'unanimité.

- « **Sur le pouce** » Kebab, demande une ou deux tables. Droit de voirie : 50 € **Vote** : oui à l'unanimité.

- **Delphine Serra** fait remarquer que « Sechlotine Event's » utilise également le trottoir. Droit de voirie : 50 € **Vote** : Oui à l'unanimité.

LES BALCONS DU LOT

Le Maire fait part de nombreux projets d'agrandissement importants pour l'avenir des Balcons du Lot. Monsieur Magre (Directeur) s'est rendu compte que les Balcons du Lot possédaient plusieurs terrains dans la zone 1 AU. Il a également trouvé des terrains éparpillés dans la Commune (bois...) qui pourraient être vendus aux riverains ; ce qui apporterait de l'argent à la structure pour les projets à venir.

Pour la zone 1 AU, il convient d'élaborer un schéma d'aménagement pour pouvoir vendre comme terrain à bâtir.

La Commune profite de cette modification du PLU pour faire ce schéma.

RECENSEMENT

Le Maire informe le Conseil que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011, et propose Pascale Delaby comme coordinatrice. Quatre agents recenseurs seront recrutés plus tard.

Vote : Oui à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Obtention du FISAC Place Dutours : 47 427 €
- Laurent Jahan annonce - 8 000 € sur les travaux du lotissement du Rouget.
- Eclairage Fêtes : livraison du matériel neuf. Paiement 2/3 cette année, le tiers restant en mars 2011.
- ADMR : la SEM sera officielle en octobre. Faudra t'il acheter le bâtiment au prix des domaines ?
- Prayssac possède un joug de doches, pièce de musée qui est exposée à l'Isle Jourdain, une inauguration de cette exposition sera faite autour du 25 juin.
- Les travaux de la piscine ont commencé.
- Le centre de dialyse est installé dans ses nouveaux bâtiments, le marquage des places réservées devant chez Loustalet sera effacé.
- Maison médicale : une étude est proposée par LDA.
- Directrice de l'ARS (ex DDASS) : Laurence Puyoo.
- Le 6 mai inauguration e l'Art et la Bannière à l'hôpital Bretonneau à Paris. L'exposition durera du 7 mai au 31 août (peintures de Bruno Lesourd lauréat 2009).
- Cinéma : lettre de Monsieur Legrand. Il faudrait étudier l'installation 3D.
- PVR : l'appel d'offre est fait. Le notaire devra réunir les propriétaires en vu de préparer les dossiers. Afin que la Mairie de Prayssac soit propriétaire de la surface où sera réalisée la voirie desservant cette PVR.
- Nettoyage du Balat Grand : le 12 mai
- Monsieur le Maire rappelle l'article du journal concernant la grue utilisée pour réparation de l'antenne Wifi sur le clocher, la société ALSATIS a fait une réponse dans laquelle elle stipule qu'elle assure la maintenance et ne se fait pas rétribuer pour cette intervention.

- Invitation à la cérémonie commémorative du 8 mai 2010.
- Photovoltaïque : les entreprises assurent qu'elles finiront dans les délais. Le 6 mai réunion avec toutes les entreprises et l'expert (tempête Xynthia). Ineo prend à sa charge la laine de verre.
- Le chantier place Dutours avance bien et devrait être terminé dans les délais prévus.
- Madame Bernard demande s'il n'y a pas de soucis lors des locations des salles ? Annie Toty répond qu'à priori tout se passe bien.
- Delphine Serra annonce que la crèche organise une exposition de peinture du 19 juin au 4 juillet. Bénéfice au profit de la crèche de la Nativité à Haïti qui avait été gravement touchée lors du déisme.
- Rue du Chêne vert : ça roule vite ! que faire ?
- Prochain conseil fin juin

La séance est levée à 23 heures.